

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTO-NOVO, le 25 FEVRIER 1963

II) ECRET N° 79 /PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant
Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962
portant formation du Gouvernement de la République du
Dahomey ;

I) ÉCRÊTE :

ARTICLE 1er.- Mr. René DEROUX, Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales assurera l'intérim du Ministre de
l'Agriculture et de la Coopération pendant l'absence de M.
Alexandre ADANDE.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

AMPLIATIONS:

P.R.	15
S.G.G.	3
A.N.D.	1
MINISTRES	13
J.O.R.D.	1

H. Maga
H. MAGA